

Horaires d'ouverture

Du secrétariat :

Lundi, mardi, mercredi et
vendredi

9h00 à 12h00

Fermé le Jeudi.

Permanence du maire et de
ses adjoints sur rendez-
vous.

Tél :

02.98.68.52.44

Mail :

saint-derrien@orange.fr

Site internet :

<https://saint-derrien.fr/>

Retrouvez toutes les infos utiles de
la commune sur **PANNEAU
POCKET** application à
télécharger

**Horaires d'ouverture de la
bibliothèque :**

Mardi de 16h30 à 18h00

Mercredi de 17h30 à 19h00

Samedi de 10h30 à 12h00

Déchèterie de Bodilis:

02.98.68.99.99

Médecin de garde: 3966

Pharmacie de garde: 3237

Pompiers: 18

Gendarmerie: 17

***NB : Les articles à faire
paraître dans le bulletin
municipal sont à déposer en
mairie
par mail ou par téléphone
avant le 20 de chaque mois
Recevez le bulletin municipal
chez vous par internet :
www.saint-derrien.fr
Vous pouvez à tout moment
vous inscrire en ligne pour le
recevoir par mail.***

Rédaction / conception /
impression du bulletin municipal :
mairie de Saint-Derrien
Vous disposez de droits sur les
données vous concernant que
vous pouvez exercer auprès du
délégué à la protection des
données de la collectivité en
adressant une demande par écrit
accompagnée d'un justificatif
d'identité à l'adresse suivante :
protection.donnees@cdg29.bzh



COMMUNE DE SAINT-DERRIEN



BULLETIN MUNICIPAL DÉCEMBRE 2024

Bienvenue

Les nouveaux habitants sont invités à se présenter en Mairie dès leur arrivée, afin de faciliter les tâches administratives les concernant. Signaler les départs en Mairie facilite également les démarches administratives.

Nous souhaitons la bienvenue au petit Pablo Mingam né le 21

octobre 2024. Félicitations aux heureux parents



Appel au don

Nous recherchons en don une armoire qui ferme à clef,
pour l' ALSH, pour stocker leurs jeux de société.
Merci à vous

BIBLIOTHEQUE LENN HA DILENN

Comme tous les ans, nous faisons la trêve de Noël, et nous fermons la bibliothèque pendant les fêtes de fin d'année

Dernière permanence du mercredi : le 18 décembre, de 17h à 18h30

Dernière permanence du samedi : le 21 décembre de 10h30 à 12h

Reprise des permanences le mardi 7 janvier 2025 de 16h30 à 18h

Les bénévoles vous souhaitent de bonnes fêtes de Noël et de fin

Annonce

Exploitation maraîchère (fraises), recherche saisonniers temps plein du lundi au vendredi, à partir de février 2025 sur la commune de Plouvien et Bourg-Blanc.

Postuler par mail : gedekerouvelin@gmail.com.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Vous avez nombreux à venir pour cette cérémonie du 11 novembre, un bel hommage pour les soldats disparus pendant cette 1^{ère} guerre mondiale.



Ma redevance déchet

Qu'est-ce que c'est ?

Chaque foyer du territoire est redevable de la redevance des déchets pour la collecte et le traitement de leur déchet (ordures ménagères, recyclables : emballages ménagers et papier et enfin déchèterie). Elle est émise chaque année au mois de février et son montant est établi sur la composition du foyer.

Ma situation change, je déménage, qu'est-ce que je dois faire ?

Un déménagement ? Une évolution de la composition familiale ?

A chaque changement, j'en informe le service environnement de la CCPL ou je rempli la fiche de renseignement disponible sur le site internet de la CCPL (www.paysdelandi.com/ma-vie-quotidienne/mes-dechets/ma-redevance-dechets/) que j'envoie par e-mail, par courrier ou que je dépose directement à l'accueil de la CCPL.

L'atelier ZD de Décembre

Samedi 14 décembre – 10h-11h30 à La Sphère – Landivisiau

Noël et emballage cadeau. Venez vous entrainer au furoshiki ou réaliser des emballages cadeaux de récupération.

Place limitée, inscription obligatoire : 02.98.68.42.41 ou l.marc@paysdelandi.com .

Le TRI en + du mois de Décembre

Que faire des papiers cadeaux après le passage du Père-Noël ?

Une fois la joie de l'ouverture des cadeaux passée, il vient le temps de ramasser tous ces emballages. Oui mais où les déposer ? Les papiers cadeaux sont à mettre dans votre bac d'ordures ménagères ! Et oui, ce n'est pas du papier qu'on achète pour lire ou écrire.

ATELIERS NATURE & CRÉATIFS

PROGRAMME DECEMBRE 2024



MERCREDI 4 DÉCEMBRE

12€

DE 14H À 16H30

"FABRIQUE TON VOLCAN ET DÉCOUVRE
LES ROCHES MYSTÉRIEUSES"



35€

SAMEDI 7 DÉCEMBRE

DE 11H À 17H

"BIJOUX NATURE, FLEURS SÉCHÉES, CARTES,
MOBILES, GUIRLANDES...ON PRÉPARE NOËL!!"
*REPAS ET GÔTER COMPRIS

JOURNÉE
SPÉCIALE
NOËL!



MERCREDI 11 DÉCEMBRE

DE 14H À 16H30

"CRÉATION D'UNE PRESSE À FLEURS,
MON PREMIER HERBIER..."



12€

15€

SAMEDI 14 DÉCEMBRE

DE 14H À 16H30

"PEINTURE À L'OEUF, DORURE À LA FEUILLE
ET DÉCOUVERTE DE L'ENLUMINURE"

ATELIER
POUR LES
ADULTES



MERCREDI 18 DÉCEMBRE

DE 14H À 16H30

"SAUVE QUI PIQUE! APPRENDRE À
PROTÉGER LES HÉRISSENS"


12€



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Contactez **Cécilia** au 0622286175 ou ceciliaguilbert@gmail.com

Lieu des ateliers : 2 Keruzaouen - Saint Derrien

 [laptiteglaneuse2959](https://www.instagram.com/laptiteglaneuse2959)



ACTIMOB, LE CAMION MULTISERVICES QUI VIENT À VOUS

Le 16 septembre dernier avait lieu le lancement de l'expérimentation ACTIMOB, une initiative portée par l'accélérateur d'innovations Tech4Mobility du Groupe SNCF. Pendant une année, le camion multi-services circulera sur le territoire du Pays de Landivisiau dans le Finistère.

L'enjeu clé d'ACTIMOB : Apporter les services au plus près des habitants

Dans un contexte de disparition progressive des commerces et services de proximité dans les campagnes, ACTIMOB se présente comme une réponse concrète.

L'objectif ? Amener les services directement aux habitants. Ce camion aménagé et à la location permet à plusieurs services, publics, marchands et associatifs, de réaliser des tournées en duo. Un concept innovant qui vise à recréer de la proximité là où elle tend à disparaître.

Un service clé en main pour les professionnels

ACTIMOB n'est pas qu'un simple véhicule : il s'agit d'un véritable espace de travail mobile, conçu pour répondre aux besoins des professionnels et des habitants. Deux espaces distincts sont proposés : un bureau pour des rendez-vous confidentiels et un espace comptoir tourné vers l'extérieur. Les professionnels décident de la date, de la plage horaire et de la commune de passage pour créer leurs tournées.

Un calendrier de passage dans toutes les communes de la CCPL

Tout au long de l'année, ACTIMOB s'installera dans les différentes communes de la communauté de communes du Pays de Landivisiau. Les habitants pourront y retrouver divers services comme France Services, le CDAS, le RESAM, Abeille Assurances, AXEO, SUPPLAY, et bien d'autres encore. Pour connaître les dates et lieux exacts de passage dans votre commune, rendez-vous sur le site web : <https://actimob.sncf.fr>. Ne manquez pas cette opportunité unique d'accéder à des services au plus près de chez vous !



SDIS 29

**MONOXYDE
DE CARBONE**

**UN GAZ DANGEREUX,
INVISIBLE ET INODORE**

WWW.SDIS29.FR

COMMUNIQUÉ

**STOP AUX
INTOXICATIONS**



**AÉREZ VOTRE
LOGEMENT
TOUS LES JOURS**



**ENTRETIENEZ
ANNUELLEMENT
VOS INSTALLATIONS
DE CHAUFFAGE**



**NE BOUCHEZ PAS
LES VENTILATIONS
EXTERIEURES,
NI CELLES DE
VOS APPAREILS**



**EN CAS DE MAUX DE TÊTE,
DE FATIGUE ET
DE VOMISSEMENTS,
AÉREZ, SORTEZ ET
APPELEZ LES SECOURS**

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Finistère lance une campagne de sensibilisation du public sur les risques liés au monoxyde de carbone. Les intoxications au monoxyde de carbone peuvent concerner chacun de nous. Adopter les bons gestes permet de réduire les risques.

LE MONOXYDE DE CARBONE, C'EST QUOI ?

Le monoxyde de carbone est un gaz qui se mélange facilement et rapidement à l'air ambiant d'un logement ou de tout autre local fermé.

C'est un gaz particulièrement dangereux. Invisible, inodore, sans saveur et non irritant pour les yeux et les voies respiratoires, il est difficilement détectable. En cas d'inhalation, c'est un aussi-gaz très toxique et potentiellement mortel.

Tous les types d'appareils à combustion constituent une source potentielle de monoxyde de carbone :

- → chaudières à bois, à charbon, à gaz ou à fioul,
- → chauffe-eau et chauffe-bain,
- → inserts des cheminées et poêles,
- → chauffages mobiles d'appoint,
- → cuisinières à bois, à charbon ou à gaz,
- → réfrigérateurs à gaz,
- → moteurs automobiles dans les garages,
- → groupes électrogènes ou appareils de type « brasero »,
- → etc.

QUE FAIRE SI VOUS SUSPECTEZ UNE INTOXICATION ?

Fatigue intense et soudaine, vertiges, maux de tête, nausées et vomissements constituent les principaux symptômes qui doivent alerter car ils peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans le logement.

- Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres pour renouveler l'air.
- Arrêtez si possible les appareils à combustion.
- Evacuez les lieux et videz les de tous leurs occupants.
- Alerte les secours.

LES NUMEROS D'URGENCE

- 15 pour le SAMU.
- 18 pour les sapeurs-pompiers.
- 112 pour le numéro d'urgence européen.
- 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes.

¶

COMMENT PRÉVENIR LES INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE DANS LE LOGEMENT ?

Avant l'hiver

- Faites vérifier vos installations par un professionnel qualifié.
- Faites effectuer un ramonage de vos conduits et cheminées au moins une fois par an.

Pendant l'hiver

- Aérez votre logement tous les jours.
- Ne bouchez jamais les aérations extérieures de votre logement, ni les ventilations de vos appareils.
- Respectez les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées dans le mode d'emploi du fabricant.

En période de tempête ou de grand froid

- Ne remettez pas en service un appareil de chauffage ou une cheminée, délaissé depuis quelques années ou utilisé épisodiquement, sans l'avoir fait vérifier au préalable par un professionnel agréé.
- N'utilisez pas les chauffages d'appoint en continu : ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.
- N'utilisez pas pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière / four, appareil de type « brasero », etc.
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur et jamais dans des lieux clos : ils ne doivent jamais être utilisés à l'intérieur.

LE DÉTECTEUR DE MONOXYDE DE CARBONE, UN DISPOSITIF COMPLÉMENTAIRE DE PRÉVENTION

Il existe des détecteurs de monoxyde de carbone. Non obligatoires, ils doivent toutefois être conformes à la norme NF EN 50291. Un détecteur de monoxyde de carbone est un dispositif complémentaire de prévention mais il ne saurait se substituer à l'entretien et à la vérification périodique du bon fonctionnement des appareils de combustion, des conduits de cheminée et des ventilations.

SOURCES ET RÉFÉRENCES

- Ministère de la Santé et de la Prévention.
- Agence Régionale de Santé (ARS).

Pour plus d'informations : www.sdis29.fr

Atelier collectif

France Titres/ANTS

(Agence Nationale des Titres Sécurisés)

- ➔ Qu'est ce que France Titres ?
- ➔ Quelles sont les différentes démarches réalisables sur le site France Titres ? (pièces d'identité, carte grise et permis de conduire)

**Lundi 2 décembre 2024
de 10h à 12h**



Espace France Services
36 Rue Georges Clemenceau, 29400 Landivisiau



Temps d'échange convivial en petit groupe avec une conseillère France Services de la communauté de communes du Pays de Landivisiau (CCPL)



GRATUIT SUR INSCRIPTION

Espace France Services
Tél : 02 98 68 67 60 ou @ : pays-de-landivisiau@france-services.gouv.fr

**Pays de
Landivisiau**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

**France
services**

Les ateliers numériques à distance

Seul(e) ou en groupe

Découvrez le programme
distance !

Gratuit, sur inscription

Le sujet du mois
de décembre :
Un Noël
gourmand !



INFORMATIONS PRATIQUES

Comment cela fonctionne ?

- 1 à 2 exercices envoyés par mail pour pratiquer en autonomie
- 1 atelier collectif pour faire le point

Pré-requis :

- Avoir une adresse mail ou souhaiter en créer une pour suivre le programme
- Posséder un ordinateur et/ou une tablette



**Pays de
Landivisiau**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

**France
services**

CONSEILLÈRE
NUMÉRIQUE

Contact et inscriptions :
Mélodie Baron, conseillère numérique
m.baron@paysdelandi.com
02 98 68 67 60

Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil municipal, vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.

Profitez-en bien et rendez-vous le vendredi 03 janvier 2025 à 18h30 pour les traditionnels vœux du Maire qui auront lieu exceptionnellement dans la salle de motricité de l'école Saint-Yves.



En raison des fêtes de fin d'année, la mairie sera fermée le 26, 27 décembre et le 02 janvier 2025. Merci de votre compréhension.